

**Des solutions fiscales pour une réduction optimale  
du tabagisme en Afrique de l'Ouest  
Commanditaire : CRES  
2016**

**Résumé Analytique**

Dans le cadre du Programme des Analyses Situationnelles du Tabagisme en Afrique (ASTA) la présente étude a permis d'établir le profil-pays de taxation du tabac en Côte d'Ivoire. Elle s'articule autour de trois grands points.

Premièrement, elle décrit le contexte général. A ce sujet, il apparait que bien qu'il n'existe pas de données nationales complètes sur la situation du tabagisme, des études sur la ville d'Abidjan révèlent que le tabagisme est l'une des plus importantes cause de décès en Côte d'Ivoire. En dépit de cet état de fait, les pouvoirs publics éprouvent des difficultés à établir une législation claire pouvant dissuader la consommation des produits du tabac. En fait, l'Etat Ivoirien adopte une attitude bivalente. Car nonobstant, une volonté de protéger la population contre les méfaits du tabac, il garantit très fortement les droits des producteurs et consommateurs du tabac qui agissent en toute liberté.

Deuxièmement, elle fait un état des lieux de l'industrie du tabac. Cet état indique que les importations de tabac sont dominées en Côte d'Ivoire par deux principaux acteurs que sont l'IDT (Ivoirienne de Distribution de Tabac) et Afrique Tabac. Ce dernier est spécialisé dans l'importation et la distribution des cigares et cigarettes. Les exportations de tabac quant à elles, sont dominées par IDT et SITAB. De 2006 à 2010, ces exportations sont passées de 16 991 904 658 FCFA à 22 961 115 307 FCFA tandis que les importations ont fortement augmenté passant de 37 540 759 820 FCFA à 49 075 451 921 FCFA. En conséquence, les exportations nettes de tabac sont restées fortement négatives sur toute la période 2006 – 2010 ; impliquant ainsi d'importantes sorties de devises.

Troisièmement, l'analyse faite de la fiscalité relative au tabac permet d'identifier en Côte d'Ivoire, quatre (04) taxes qui frappent les produits du tabac. Il s'agit de la taxe sur la valeur ajoutée, la taxe spéciale sur les produits du tabac (droits d'accises), la taxe spéciale sur le tabac pour le développement du sport et de la taxe de solidarité et de lutte contre le sida. A ces différentes taxes s'ajoutent, les droits et taxes perçus sur les importations de tabac. Au total, les

recettes fiscales provenant du tabac représentent 2,66% des recettes fiscales totales en 2010. La part de ces recettes qui était de 2,76% en 2006, est passée à 2,23% en 2007 et 2,12% en 2008 avant de remonter à 2,29% en 2009.

Enfin, beaucoup d'informations ont été fournies, néanmoins ce travail demeure perfectible. Les données sur la prévalence du tabagisme au niveau national sont manquantes. De plus, en ce qui concerne le coût du tabagisme, il n'y a pas d'informations sur les coûts supportés par les employeurs (absentéisme et baisse de productivité liés au tabagisme) ainsi que sur les coûts indirects associés au tabagisme passif. De même, il n'existe pas de statistiques officielles détaillées sur les tabaculteurs.